



DECISION DU MAIRE
N° 2012 / 01

Objet : Aménagement et mise en conformité de la salle des fêtes – Mission de maîtrise d'œuvre - Procédure adaptée – Signature du marché 2011 - 03

Le Maire,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,

Vu le Code des Marchés Publics 2006 par décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2008 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2011-21 adoptant la mission de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement et la mise en conformité de la salle des fêtes

VU l'avis d'appel public à la concurrence paru sur le site KLEKOON le 26/10/2011,

Décide :

Article 1 : Il a été décidé de désigner comme attributaire du présent MAPA la société à responsabilité limitée Ar. T Architecte (Angélique Thomas) ayant son siège 1 quai des Salines à Saint Omer (62500) pour un montant de 18 925,50 euros TTC.

Article 2 : La tranche ferme seule est validée à ce jour (phases ESQ et APS) pour un montant de 3 080,90 euros TTC conformément à la délibération du conseil municipal. La tranche conditionnelle sera validée une fois les crédits correspondants votés et inscrits au Budget Primitif 2012.

Article 3 : Le marché prendra effet après sa notification et la délivrance de l'ordre de service.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la tranche ferme sont inscrits au Budget Primitif 2012.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire de Mairie et Monsieur le Trésorier principal sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Rendue exécutoire

Le02/01/2012

Le Maire,

Damien MOREL.

Fait à CLAIRMARAIS, le 02/01/2012

Le Maire,

Damien MOREL.